DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2013

Délibération
n° 2013.09.130.B

Création d'un pôle d'arts plastiques – Lot n°12 "Electricité" : avenant n°3

LE CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 août 2013**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 SEPTEMBRE 2013

DELIBERATION N° 2013.09.130.B

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N°12 "ELECTRICITE" : AVENANT N°3

Par délibération n°95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) /SCP FAUVEL – FOUCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 4 juillet 2012, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°12 « électricité» à la société TELEPH'ELEC SERVICES – 2 impasse du Bois Fleuri - 16440 CLAIX, pour un montant de 58 479,04 € HT.

Par délibération n°47 B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 d'un montant en plus-value de 3 046,10 € HT, portant le montant du marché à 61 525,14 € HT.

Par délibération n°80 B du 2 mai 2013, un avenant n°2 a été approuvé d'un montant en plus-value de 4 105,72 HT. Le montant du marché était de 65 630,86 € HT

Aujourd'hui, il est nécessaire de passer un avenant n°3 prenant en compte les modifications demandées par le GrandAngoulême qui portent sur :

- liaison baies informatiques bâtiment ville/GrandAngoulême	2 242,62 € HT
- mise en service provisoire de l'alarme	559,37 € HT
- alimentation pompe de relevage en vide sanitaire	379,20 € HT

Montant total	**3 181,19 € HT**

Le montant de l'avenant n°3 en plus value s'élève à 3 181,19 € HT.

Le montant du marché passe de 65 630,86 € HT (suite à la passation des deux premiers avenants) à 68 812,05 € HT.

Les différents avenants entraînent une augmentation de 17,67% par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 17 septembre 2013,

Vu l'avis favorable de la commission pour les marchés adaptés du 5 septembre 2013,

…/…

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°3 au lot n°12 « électricité» attribué à la société TELEPH'ELEC SERVICES – 2 impasse du Bois Fleuri - 16440 CLAIX, pour des travaux supplémentaires d'un montant de 3 181,19 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 2313 – fonction 312 – opération 200703 – AP6.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **18 septembre 2013**	**Affiché le :** **18 septembre 2013**